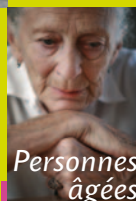
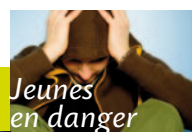


Les associations sanitaires et sociales : au service de chacun !



Acteurs historiques de l'action sociale et de la santé, les associations de solidarité agissent au service de tous de manière désintéressée en entretenant des valeurs humanistes de solidarité et de fraternité.

Elles alertent, interpellent tout en offrant leurs services aux personnes fragiles et vulnérables. Au quotidien, partout en France, elles répondent ainsi aux besoins de personnes âgées ou handicapées, de jeunes enfants et mineurs en danger, de malades, d'exclus... Créatrices de lien social entre les personnes aidées, les proches, les aidants et le reste de la société, elles mobilisent des centaines de milliers de bénévoles.

Pour organiser le lien social, les associations du secteur sanitaire et social disposent aussi d'une capacité politique sans égale.

Des bouleversements profonds, tant politiques qu'économiques, les obligent à un travail prospectif pour repositionner le projet associatif.

Dans ce contexte, elles affirment aujourd'hui le caractère innovant de leurs actions et leur organisation.

Acteur original entre les entreprises marchandes et le secteur public, elles n'ont pas pour objet de faire des bénéfices et gardent leur autonomie par rapport aux

pouvoirs publics ; leurs ressources sont variées : dons, subventions, financements publics, vente de productions, etc.

L'activité qu'elles développent constitue un élément économique de premier plan. Avec 33 000 établissements et services (maisons de retraites, crèches, hôpitaux...) et 970 000 salariés, l'emploi dans ce secteur a progressé de 3% par an en moyenne au cours de la dernière décennie.

Au cœur de la protection sociale solidaire, les associations sanitaires et sociales se fondent dans la vie de la cité sans toujours bénéficier de visibilité suffisante. Ce document a pour objet de rappeler qu'elles savent se mettre au service du plus grand nombre de personnes en répondant à leurs besoins.

Dominique Balmay
Président de l'Uniopss

Gérard Andreck
Président du Groupe Macif

* « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. »

Art 1 - Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.



Santé



Les associations sont un acteur majeur de la santé en France. Si les associations d'usagers sont mieux connues, elles sont également présentes sur tous les segments de la santé, allant de la prévention et l'éducation à la santé, à l'hospitalisation en établissement ou au domicile des personnes en passant par les soins de ville.

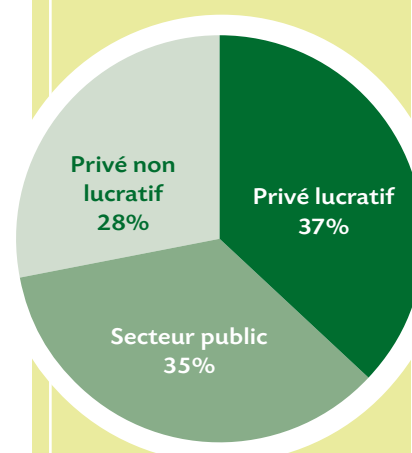
Il peut s'agir de petites structures, de centres de santé par exemple, mais aussi d'hôpitaux reconnus, dotés de plateaux techniques des plus modernes.

Les associations et mutuelles gèrent environ 27,5% de l'offre hospitalière, soit 782 établissements sur 2 838 structures. Elles fournissent ainsi 15% des capacités d'hospitalisation complète et partielle, derrière les cliniques privées lucratives (21%) et les hôpitaux publics (65%).

En savoir plus

- Rapport Santé Uniopss 2009 : www.uniopss.asso.fr
- Statistique annuelle des établissements de santé : www.sae-diffusion.sante.gouv.fr
- *Hôpital - Le modèle invisible*, Denise Silber (avec Laurent Castra, Pascal Garel et Ahmad Risk), Institut Montaigne, juin 2005 : www.institutmontaigne.org

L'offre hospitalière



Source : SAE 2008, données administratives 2007 - ministère chargé de la santé et des sports, Drees, France métropolitaine et DOM. Calculs Uniopss.

Handicap

Les associations sont le pivot de l'accueil et de l'hébergement des personnes handicapées en France.

On estime que plus de 83% de l'offre de service aux enfants et adultes souffrant d'un handicap est née de l'initiative désintéressée, le plus souvent de parents et de proches de personnes handicapées.

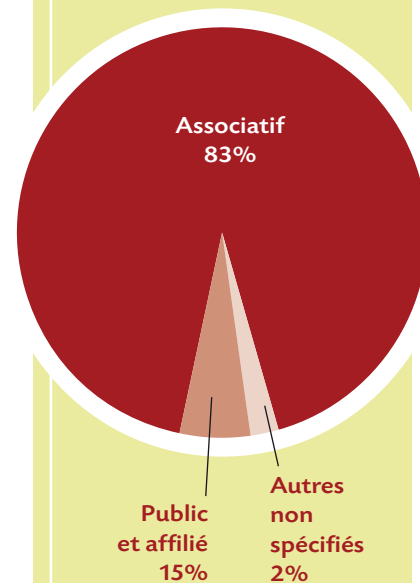
Pionnières de l'accompagnement des personnes fragiles, les associations ont développé une grande variété d'établissements et services pour tous les types de handicaps. Il s'agit par exemple :

- pour les adultes : des foyers de vie et des établissements et services d'aide par le travail ;
- pour les enfants : des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels et des instituts d'éducation sensorielle pour déficients auditifs.

En savoir plus

- Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess) :
www.finess.sante.gouv.fr
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) :
www.sante.gouv.fr
- Ministère des solidarités et de la cohésion sociale :
www.solidarite.gouv.fr

Structures d'accueil et d'hébergement des personnes handicapées* : répartition des emplois selon les statuts juridiques.



* Faute de données sur la répartition des établissements par statuts juridiques, nous avons procédé à une estimation basée sur la répartition des emplois selon les conventions collectives. 170 048 salariés sont sous statut associatif sur 203 769 salariés recensés dans les établissements et services pour personnes handicapées par l'enquête Drees, ES 2006.

Source : Enquête Drees, ES 2006.
Calculs Uniopss.

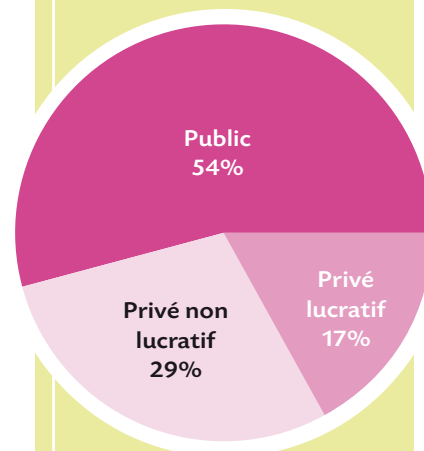


Personnes âgées

Le vieillissement de la population nécessite le développement d'établissements et de services pour personnes âgées de plus en plus dépendantes. Les associations, mutuelles et congrégations gèrent 29% des établissements (2980) et offrent 26% des capacités d'hébergement installées, soit 181 000 places.

Tous les publics sont accueillis. Ainsi, un quart des bénéficiaires de l'aide sociale est pris en charge dans leurs établissements.

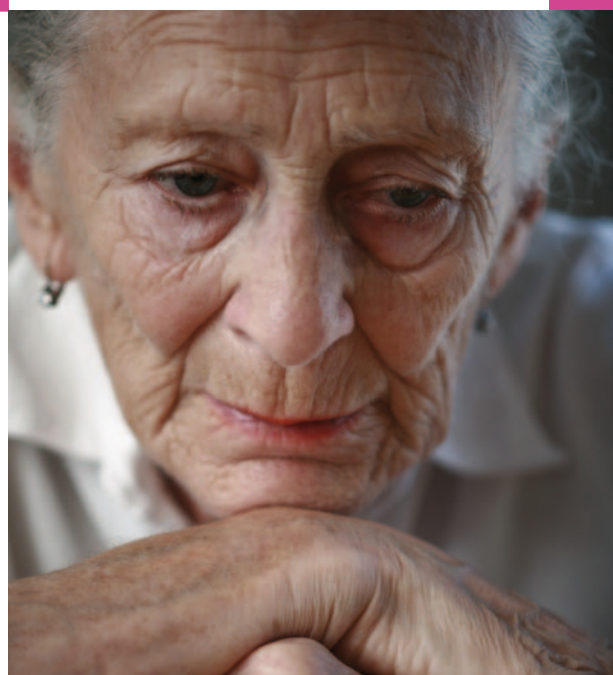
Structures d'hébergement pour personnes âgées



Source : *Les établissements d'hébergement pour personnes âgées au 31/12/2007*, Document de travail n°142, février 2010, Jacqueline Perrin-Haynes, Drees, pages 22 et 30.

En savoir plus

- Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie : www.cnsa.fr
- *L'importance économique de l'emploi d'aide à domicile - Analyse sur 10 ans et conjoncture au 1^{er} trimestre 2010* - Uniopss et Recherches & Solidarités - fiche Uniopss n° 59620 (téléchargeable sur www.uniopss.asso.fr), janvier 2011
- *Secteur associatif sanitaire et social - Bilan des créations d'associations et emplois*, Uniopss et Recherches & Solidarités - fiche Uniopss n° 58965, (téléchargeable sur www.uniopss.asso.fr), décembre 2010



Lutte contre la pauvreté et l'exclusion



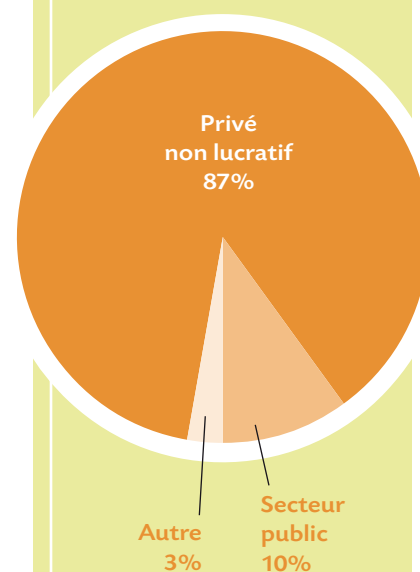
En lien avec leur rôle d'interpellation de l'opinion et des pouvoirs publics, les associations proposent des solutions concrètes pour aider les personnes en difficulté. Elles agissent contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion sociale, que ce soit par l'aide au retour à l'emploi, à l'insertion par le logement ou l'hébergement d'urgence, sans oublier les nombreuses aides en nature (nourriture, vêtements, etc.). En période de crise économique, leur présence est plus que jamais indispensable au maintien d'un tissu social très fragile.

Dans le domaine de l'hébergement et de l'insertion (centres d'hébergement de réinsertion, d'urgence, etc.), elles ne représentent pas moins de 84% des 1 276 structures existantes.

En savoir plus

- Collectif ALERTE : www.alerte-exclusions.fr
- Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN) : www.eapn-france.org
- Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale : www.onpes.gouv.fr

Structures d'hébergement et d'insertion des personnes en difficulté sociale



Sources : Enquête Drees ES 2004.
Calculs Uniopss.

Accueil de la petite enfance



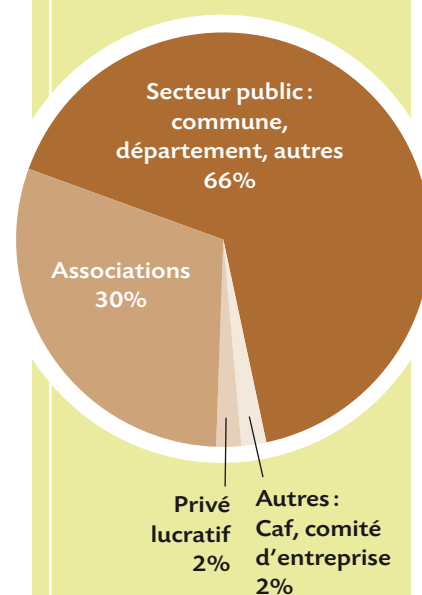
Les associations et leurs partenaires de l'économie sociale (mutuelles, coopératives) gèrent plus de 3 000 établissements d'accueil des enfants de moins de six ans, soit 30% de l'offre nationale.

Organisées en réseau de proximité sur l'ensemble du territoire, elles ont développé des réponses innovantes : horaires atypiques, accueil d'enfants handicapés, situations d'urgence adaptées aux besoins des enfants et des familles...

En savoir plus

- Innovez avec les associations :
www.accueil-petite-enfance.fr
- Caisse nationale des allocations familiales :
www.mon-enfant.fr
- Plaquette Petite enfance - Uniopss :
www.uniopss.asso.fr

Structures d'accueil de jeunes enfants de moins de six ans en 2008



Source : Enquête PMI-Drees 2008.
Calculs Uniopss.

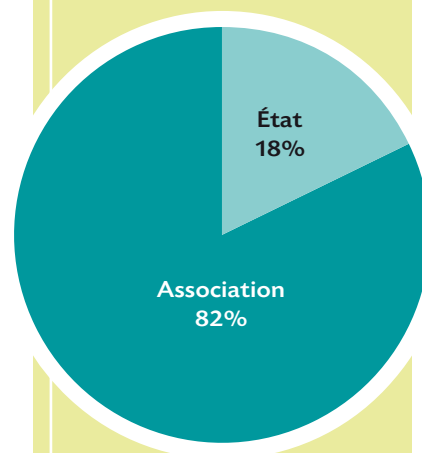
Jeunes en danger

Les associations sont fortement impliquées dans le dispositif de la protection de l'enfance et de la jeunesse.

Dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les associations, avec les fondations et congrégations, représentent plus de 1 380 structures d'hébergement, soit 80% des capacités d'accueil (Maisons d'enfants à caractère social, foyers de l'enfance, lieux de vie, pouponnières à caractère social).

Dans le domaine judiciaire, les associations prennent en charge les mineurs et jeunes majeurs en danger et ceux ayant commis des actes de délinquance. Habilitées par le ministère de la Justice, elles gèrent ainsi près de 82% des établissements et services, soit 1 330 structures.

Structures mettant en œuvre des mesures judiciaires auprès des mineurs délinquants, mineurs en danger et jeunes majeurs.



Source : *Projet de loi de finances 2011.*
Calculs Uniopss.

En savoir plus

- Observatoire national de l'enfance en danger (Oned) : www.oned.gouv.fr
- « *Les chiffres clefs de la justice des mineurs 2008* », Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, Ministère de la Justice.
- Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas) : www.odas.net



Auteur

Romain Guerry, conseiller technique économie des politiques sociales et de l'emploi, Uniopss, avec la collaboration de l'équipe Uniopss.

rguerry@uniopss.asso.fr

Méthodologie

Dans la plupart des cas, les données sont issues de la statistique publique (Drees). Leur parution se fait plusieurs années après la réalisation des enquêtes. Ceci explique les dates parfois anciennes.

L'Uniopss, unir les associations pour développer les solidarités

L'Uniopss est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, qui valorise et défend le privé non-lucratif de solidarité, pour apporter des réponses adéquates aux plus vulnérables et fragiles. Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective de associations de solidarité et donc des exclus, des enfants, jeunes et familles en difficultés, des personnes âgées, des personnes handicapées, des usagers de soins. Présente sur tout le territoire, elle unit environ 70% du non-lucratif de solidarité, soit environ 23 000 établissements et services du secteur social et sanitaire au travers de 23 Unions régionales et 100 adhérents nationaux (Association des paralysés de France, Croix-Rouge française, Fnars, Fondation de France, Secours populaire, Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant, etc).

La Macif, un groupe mutualiste

Le groupe Macif se distingue par son caractère collectif, solidaire et démocratique. Les plus de 4,7 millions de sociétaires établissent entre eux un pacte social où la participation, l'entraide et la responsabilité sont des valeurs de référence. Engagé pour le développement durable, le groupe Macif met en place des actions en faveur d'une économie humaniste, responsable et solidaire. Assureur de biens (auto, habitation, etc.) depuis sa création en 1960, la Macif a peu à peu diversifié ses activités. Pour répondre aux nouveaux besoins de ses sociétaires, elle est aujourd'hui présente dans les domaines de la santé, de la prévoyance, de l'épargne, de l'assurance-vie et de la banque.



15 rue Albert
CS 21306
75214 Paris Cedex 13
www.uniopss.asso.fr



MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables.
Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond 79000 Niort.
www.macif.fr